

## AVANT :

Lors de la formation du Ministère des Affaires Culturelles, seul désormais, compétent pour la gestion des Personnels dont nous avons la vocation de défendre les intérêts, nous avons hérité d'une organisation syndicale extrêmement divisée, disparate, constituée de sections affiliées à des syndicats dont certains relevaient de la F.E.N.C.C.T., d'autres pas.

La plupart du temps, grâce à des dispositions habilement entretenues par l'Administration dans les statuts des divers corps nos sections étaient amenées à se combattre et à développer des prises de position souvent contradictoires. Depuis plus d'une quinzaine d'années l'idée d'en finir avec une telle situation faisait lentement son chemin et surmontait, une à une, les difficultés. Il est bien évident que la place nous manque pour en retracer ici l'historique.

## DEPUIS :

Avec la création du Ministère, le besoin de contact, entre les diverses formations relevant de la C.C.F. devenait une véritable exigence. Pourtant l'obstacle majeur du corporatisme nous obligeait à procéder par étapes et, sous l'égide de la Fédération, dans un premier temps, à la création de Syndicats Nationaux propres à des catégories disons horizontales ce qui mettait déjà un peu d'ordre. Un comité de coordination permettait d'étudier les problèmes d'ensemble, voir d'esquisser des tactiques communes qui correspondaient à la dimension nouvelle qui nous était dès lors imposée.

Ceci nous a permis d'aborder les événements de Mai-Juin 68 avec une organisation suffisamment puissante et représentative pour tenir une place honorable et obtenir des résultats tangibles pendant cette importante période.

A la suite pour concrétiser les acquis de la grande lutte, d'importantes batailles nous étaient imposées et continuées à nous être imposées (par exemple les C.T.P) sur l'ensemble de notre secteur, d'où la nécessité de renforcer l'action commune. Parallèlement dans plusieurs secteurs d'excellents rapports se sont établis entre les adhérents et les responsables de nos sections laissant entrevoir de grandes possibilités pour faire reculer le corporatisme.

## MAINTENANT :

La force de ces contacts et du travail de plus en plus collectif nous amène à envisager une nouvelle phase du perfectionnement de l'organisation syndicale et de l'unité théorique et matérielle de toute la C.C.F. dans le Ministère. Une nouvelle constatation nous est apparue, la fragmentation en plusieurs syndicats nationaux rebilise souvent un nombre considérable de militants pour un même travail et des frais correspondants qui ne se justifient absolument plus dès lors qu'au niveau le plus responsable nous échangeons les mêmes informations en quadruple exemplaires. De cette longue discussion est sorti un certain nombre de décisions et de développements. Dans une première étape il avait été envisagé de constituer une Union des Syndicats qui, au bout d'un certain temps se transformerait en un Syndicat Général des Affaires Culturelles.

En 1969, La C.A. des P.T.A. mandatée par son congrès pour prendre une décision en ce qui concernait cette évolution décidait de briser l'étape de l'Union de Syndicat pour procéder directement à la Constitution d'un Syndicat Général. Cette proposition était transmise aux autres syndicats. En 1969 début 1970, 3 Syndicats se prononçaient définitivement pour cette fusion. C'étaient les P.T.A., le S.N. de Sèvres, le S.N. du Mobilier National, le S.N. des Gobelains se prononçaient contre, le S.N. dit des Gardiens se prononçait pour à deux reprises à son B.N. du mois de Juillet 1969 et à sa C.A. de Janvier 1970, mais sur proposition de secrétaire fédéral, il était décidé une consultation de la base.

Le comité de coordination s'est transformé, en Comité de gestation du Syndicat Général. Il avait élaboré un projet de statut d'une union, et maintenant un projet de statut d'un Syndicat Général.

Cette circulaire ne peut prétendre tout expliquer.

Ces quelques considérations peuvent nous permettre de mieux voir le chemin parcouru et le chemin qui reste à faire, de mieux comprendre la nécessité d'approfondir toujours plus unis, toujours plus unanimes, les problèmes de plus en plus complexes au fur et à mesure que nous approchons des sommets qui jalonnent la lutte de la classe ouvrière, ceci doit nous guider dans nos choix, nos décisions.

Il est possible que notre évolution ne se termine pas seulement dans cette structure qui nous paraît ultime présentement. Qui peut prévoir ? Ce sont les réalités que nous saurons analyser correctement qui reprendront à cette interrogation.

L'essentiel étant, que grandisse la C. G. T.

Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Secrétariat du 4 Février 1970, la réunion de notre Congrès étant normalement prévu, un certain nombre de dispositions ont été arrêtées :

1<sup>re</sup>) Convocation de la C.A. le 18 Mars 1970, en prévision de la convocation de notre Congrès dans les deux mois environ qui suivent.

2<sup>e</sup>) étude du projet de statut.

3<sup>e</sup>) étude de l'organisation d'une Assemblée Générale des délégués des quatre Congrès des quatre Syndicats Nationaux en vue de jeter les bases éventuelles d'un Congrès constitutif d'un Syndicat Général des Affaires Culturelles, dont il est soumis le projet suivant d'ordre du jour.